

HYCOLAM[®] ARCHIFAÇADE

Panneaux de bardage décoratifs stratifiés HPL (haute pression compact)



- Esthétique
- Innovant
- Durable et Robuste



SEDPA vous présente sa nouvelle gamme de panneaux décoratifs, la gamme **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE**. Ce sont des panneaux de bardage décoratifs stratifiés HPL (haute pression compact).

Les panneaux **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE** allient esthétique, design et robustesse. Contemporains, ils constituent le produit idéal pour tous travaux de rénovation ou habillage durable des façades, murs et balcons des constructions neuves.

Les panneaux **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE** peuvent également être utilisés en décoration, pour la réalisation de signalétique et panneaux d'affichage.

Les panneaux **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE** offrent une stabilité des coloris et une durabilité exemplaire dans le temps et il est important de souligner leur résistance très élevée aux rayures et aux chocs, ainsi qu'aux solvants.

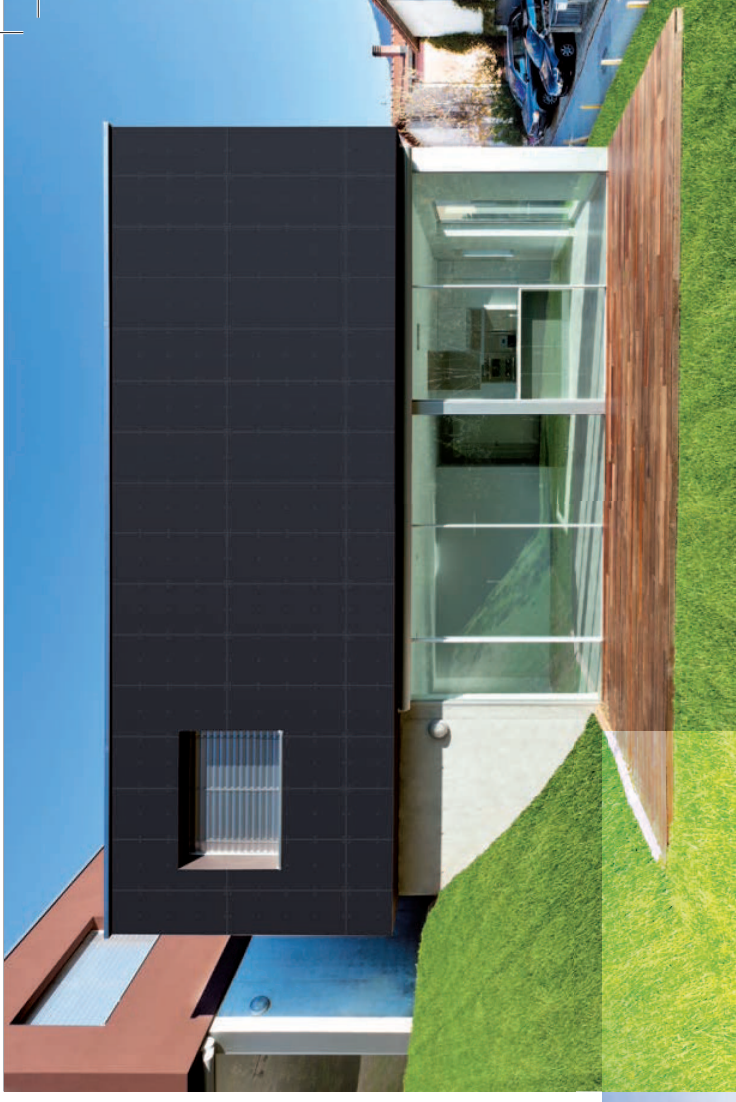
Les avantages du produit

- Esthétique
- Très résistant
- Durable
- Résistant aux chocs
- Facilité et rapidité de mise en œuvre
- Sans entretien
- Stabilité des coloris dans le temps



Utilisations

- Habillage durable des façades en constructions neuves ou en rénovation
- Réalisation de balcons et garde-corps
- Aménagement extérieur
- Décoration
- Signalétique
- Panneaux d'affichage



Composition

Les panneaux **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE** sont des panneaux stratifiés compact haute pression (HPL) composés de fibre papetière imprégnée de résine phénolique.

La face décor est traitée anti-UV, avec une surface de protection renforcée de résine mélamine et de résine polyuréthane acrylique pour améliorer la tenue aux intempéries.

Les panneaux sont filmés sur la face décor avec un film polyéthylène.

La gamme des panneaux **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE** est disponible en épaisseur 6 mm, en formats 3050 x 1300 mm et 608 x 1300 mm, dans 4 coloris "tendance" : crème, anthracite, noir et gris quartz.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Propriétés générales	Produit certifié Reach et RoHs Conforme à la norme EN 438-6
Propriétés thermiques	Résistant à des températures de -40° à +130° Emission de formaldéhyde E 1
Comportement au feu	Euroclasse Bs1,d0
Tolérance dimensionnelle	Longueur/largeur +/- 5 mm Épaisseur +/- 0,4 mm
Dilatation linéaire	2,5 mm/m

Les panneaux **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE** se découpent très facilement à l'aide d'une scie circulaire (utiliser des lames spéciales à denture très fine avec pastilles carbure) ou d'une scie sauteuse (utiliser des lames spéciales avec des dents très fines).

Pour la mise en œuvre des panneaux **HYCOLAM® ARCHIFAÇADE** vous reporter à notre guide d'installation, disponible sur simple demande à contact@sedpa.com

Date d'achat du produit	Pourcentage de prise en charge	Date d'achat du produit	Pourcentage de prise en charge
≥ à 1 an	100%	De 6 à 7 ans	40%
De 1 à 2 ans	90%	De 7 à 8 ans	30%
De 2 à 3 ans	80%	De 8 à 9 ans	20%
De 3 à 4 ans	70%	De 9 à 10 ans	10%
De 4 à 5 ans	60%	+ de 10 ans	0%
De 5 à 6 ans	50%		

SEDPA FRANCE SA

Zone du Bois - 6 rue du Tilleul
BP 9 - 59840 PERENCHIES - FRANCE
Tel +33 (0)3 20 00 99 00
Fax +33 (0)3 20 00 99 29
E-mail : contact@sedpa.com
www.sedpa.com



Par suite de l'évolution constante de la technique, les renseignements et présentations contenus dans la présente brochure ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement de notre part.

Le respect des conditions de pose et des recommandations énoncées dans notre cahier technique est impératif. Le fabricant n'ayant pas de contrôle sur l'utilisation du matériau par d'autres, ne peut pas de ce fait garantir les mêmes résultats que ceux décrits dans le présent document. Chaque usager doit faire lui-même ses propres tests pour déterminer dans quelle mesure le matériau convient à ses besoins. Le fabricant et ses distributeurs ne peuvent pas être tenus responsables des dommages provenant d'une installation défectueuse du matériau.

Les couleurs ne sont pas contractuelles. Des différences peuvent être constatées en fonction de variation des matières premières entrant dans la formulation.

La garantie de 10 ans limitée prend effet à compter de la date d'achat du produit. Si la réclamation est fondée et qu'elle est formulée entre la 1^{ère} et la 10^{ème} année suivant l'achat (sur présentation du ticket de caisse ou facture), le remplacement des panneaux s'effectuera selon les pourcentages repris dans le tableau ci-dessus. Vous pouvez obtenir nos garanties complètes sur simple demande à contact@sedpa.com.

